



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h30.

Date de convocation : 28/05/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, Maire, Mme Sylvie FIZELIER, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR,

Absents excusés : M. Jonathan LAFAIX pouvoir à M. François MAINSARD, Mme Tiphaine LEBLAY pouvoir à Mme Delphine LARCHER, Mme Delphine GAUTIER pouvoir à Mme Guillemette JOURDAN, M. Régis ROBIN pouvoir à M. Éric LEDORMEUR, M. Benoit ROUPIE pouvoir à M. Éric DELALANDE, Mme Lise MAINSARD pouvoir à Mme Virginie ROBINAULT

Secrétaire de séance : M. Éric LEDORMEUR

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Quorum : 8

N° 26-06-50 FINANCES : Tarifs

Vu la délibération 24-05-38, en date du 15 mai 2024, attribuant le marché de préparation et livraison des repas à la cantine scolaire municipale à la société CONVIVIO-RCO,

Vu la commission enfance, jeunesse en date du 3 juin 2026

Monsieur le Maire informe que la société Convivio, augmente ses tarifs à partir du 1^{er} septembre 2026, il propose ainsi d'augmenter les tarifs communaux concernant les repas scolaires.

Cantine	
1 €	QF ≤ 1 000
4,10 €	QF 1 001 à 1 105
4,30 €	QF > 1 105
7,60 €	Enseignants
4,30 €	Personnel communal

Garderie	
1.45 €	matin
2.50 €	soir

Busage	
<i>Pose par les agents des services techniques de la commune, avec fourniture des buses par la municipalité</i>	
22.00 €	/m linéaire de buses dès le 1 ^{er} m.
240.00 €	la dalle de regard
57.00 €	le regard
Fourniture de buse par la municipalité	
150.00 €	l'unité diamètre 400
90.00 €	l'unité diamètre 200/300

Cimetière	
150.00 €	concession de 30 ans
250.00 €	concession de 50 ans
Columbarium	
363.00 €	concession de 15 ans
725.00 €	concession de 30 ans

Matériels			
1000 € Caution			
	Abri réception	Tables et blancs	Abri + tables + bancs
Associations rozéennes (1 gratuité par année civile)	63.00 €	32.00 €	84.00 €
Particuliers rozéens	130.00 €	55.00 €	163.00 €
tarifs forfaitaires pour 1 ou 2 journées			

Salle polyvalente / Cuisine			
		Commune	Hors-commune
Particuliers	1 journée du lundi au vendredi	290.00 €	450.00 €
	Week-end du samedi au dimanche	440.00 €	560.00 €
	Cuisine	90.00 €	130.00 €
Associations	1 journée du lundi au vendredi	70.00 €	X
	Week-end du samedi au dimanche	112 €	
	Cuisine	50.00 €	90.00 €
Vaisselle		70 €	
Frais d'électricité		0.60 € du Kwh consommé en heures pleines 0.47 du Kwh consommé en heures creuses	
Casse vaisselle, perte couverts		1.80 € la pièce	
tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au tarif pratiqué dans le commerce			
Caution	400 €	Encaissement en cas d'annulation de la réservation 2 mois avant la date de location, Encaissement en de dégradations avérées	

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre les tarifs énumérés ci-dessus
- Dit que la gratuité de la salle polyvalente est accordée une fois par année civile aux associations de Roz-Landrieux pour l'organisation de l'activité de leur choix, ainsi que lors d'assemblée générale et galette des rois. Ce qui implique l'utilisation gratuite (et le même jour) de la salle et de la vaisselle. Les frais d'électricité restent à la charge de l'association ainsi que la perte de couverts, la casse de vaisselle, le matériel manquant et/ou dégradé, et toutes dégradations du bâtiment.

Le secrétaire de séance
 M. Éric LEDORMEUR

Le Maire,
 M. MAINSARD François



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.